

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844
Website: www.au.int

CONFÉRENCE DE L'UNION

Trente-deuxième session ordinaire

10 - 11 février 2019

Addis-Abeba (Éthiopie)

Assembly/AU/19(XXXII)

Original : anglais

**RAPPORT DE S.E. MUHAMMADU BUHARI, PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGERIA, ET LEADER SUR L'ANNÉE
AFRICAINNE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION -**

**RAPPORT DE S.E. MUHAMMADU BUHARI, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
FÉDÉRALE DU NIGERIA, ET LEADER SUR L'ANNÉE AFRICAINE DE LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION -**

INTRODUCTION

1. Le présent rapport fait état des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du thème de l'Union africaine pour l'année 2018. Il a également pour objectif de présenter une évaluation préliminaire du déroulement de l'Année africaine de lutte contre la corruption. Il propose, pour finir, quelques conclusions et recommandations importantes que devront examiner les organes délibérants de l'Union africaine.
2. La déclaration de 2018 comme Année africaine de lutte contre la corruption, telle qu'inscrite dans la note conceptuelle y relative, était axée sur trois piliers :
 - a. D'abord et avant tout, renforcer la détermination, la priorité et l'expertise afin de s'attaquer aux nombreuses facettes de la corruption en Afrique ;
 - b. Ensuite, porter à une plus grande échelle et accroître l'efficacité des actions de sensibilisation ; et
 - c. Enfin, promouvoir et renforcer les partenariats avec toutes les parties prenantes à travers une collaboration stratégique visant à lutter contre la corruption sur le continent.
3. Ces trois piliers devaient contribuer à la réalisation de l'objectif général qui est de promouvoir la lutte contre la corruption et l'impunité sur le continent comme voie durable pour une Afrique prospère et en paix.
4. Les objectifs spécifiques de l'Année africaine de lutte contre la corruption tels qu'extraits de la note conceptuelle sur le thème de l'année étaient les suivants :
 - a. Évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la lutte contre la corruption et adopter les meilleures pratiques depuis l'entrée en vigueur de la CCUAPLC ;
 - b. Élargir l'espace en tirant profit des TIC et des nouvelles formes de communication afin de faire participer la société civile et le secteur privé à la lutte contre la corruption en Afrique ;
 - c. Évaluer le niveau de ratification, d'adoption et de mise en œuvre d'instruments régionaux et continentaux pertinents, directement liés à la lutte contre la corruption au niveau national. Encourager les États

membres à élaborer des politiques, plans d'action et programmes visant à renforcer la lutte contre la corruption en Afrique ;

- d. Développer une Position commune africaine sur le recouvrement des avoirs en provenance d'Afrique et logés dans des juridictions étrangères ;
- e. Fournir une assistance technique aux États membres dans la lutte contre la corruption, en particulier à ceux qui souhaitent élaborer des politiques, plans d'action et programmes ; et
- f. Contribuer au renforcement de la mise en œuvre des politiques de lutte contre la corruption.

5. Les résultats attendus de l'Année de lutte contre la corruption étaient les suivants :

- a. Redoublement du nombre d'initiatives de lutte contre la corruption en Afrique, pilotées par des citoyens et soutenues par l'UA, avec, en parallèle, un renforcement des connaissances en Afrique sur les dangers de la corruption sur la transformation sociale, économique et politique du continent ;
- b. Plus grande intervention des citoyens et de l'État dans les instruments et mesures régionaux et internationaux pertinents de lutte contre la corruption ;
- c. Plus grande adoption et mise en œuvre, à l'échelon local, national et continental, de tous les instruments de l'UA et des CER de lutte contre la corruption ; et
- d. Contribution sensible de la lutte contre la corruption à la réalisation de l'Agenda 2063 et à la mise en œuvre d'autres programmes de développement à la faveur du développement durable sur le continent.

6. Des activités ont été pensées et développées dans le cadre des trois groupes suivants :

- Le groupe 1 : sur la création et la gestion des connaissances afin d'élargir le champ de connaissances et de meilleures pratiques en matière de lutte contre la corruption en Afrique.
- Le groupe 2 : sur le plaidoyer et la sensibilisation pour renforcer l'adhésion et se faire une idée claire des actions de lutte contre la corruption en Afrique.

- Le groupe 3 : sur le Dialogue multisectoriel dont l'objectif était d'aider à mieux cerner les rôles des différentes parties prenantes pour ce qui est du renforcement des moyens de lutte contre la corruption en Afrique

7. Ces activités ont été planifiées, conçues et mises en œuvre par une équipe de travail technique conjointe, composée de représentants du Gouvernement de la République fédérale du Nigéria, du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption, du Secrétariat pour l'Architecture de la gouvernance en Afrique et du Département des affaires politiques sous la supervision générale de S.E. Muhammadu Buhari, Président de la République fédérale du Nigeria et champion de l'Union africaine pour le thème de l'année.

8. Les États membres ont été informés des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Année africaine de lutte contre la corruption à travers une séance d'information et un débat sur le thème de l'année, organisés lors de la 31^e Session ordinaire de la Conférence à Nouakchott, Mauritanie en juillet 2018.

9. Au total, 21 activités ont été sélectionnées pour être réalisées au courant de l'année et une matrice de ces dernières est jointe en annexe au présent rapport. Plusieurs activités clés et les recommandations qui en découlent sont soulignées dans ce rapport.

10. Le thème de l'année a été officiellement lancé en janvier 2018 lors du 30^e Sommet ordinaire de l'Union africaine. Le lancement a été suivi de plusieurs activités de la presse et des médias qui ont aidé à informer les citoyens sur les priorités de l'Année africaine de lutte contre la corruption. Une table ronde de partenaires a par ailleurs été organisée pour matérialiser l'appui aux activités à mener tout au long de l'année.

11. En mars 2018, l'Architecture de la gouvernance en Afrique (AGA) a organisé une rencontre de la Plateforme de l'AGA pour discuter entre autres de la contribution des organes de l'UA à la commémoration du thème de l'année. Cette rencontre a permis d'évaluer les stratégies de mise en œuvre des organes de l'Union africaine qui ont pu intégrer les activités liées au thème de l'année dans leurs plans de travail.

12. Le Nigeria, en tant que président du Conseil de Paix et Sécurité de l'UA pour le mois d'avril 2018, a organisé une Session spéciale ouverte du Conseil sur la question à l'ordre du jour - le lien entre la corruption et la résolution de conflits. Cette session a permis de réitérer la nécessité pour tous les États membres de promouvoir le fonctionnement indépendant des agences nationales de lutte contre la corruption ; il s'agirait d'une étape dans le renforcement du système de justice pénale afin de prévenir et combattre la corruption de façon efficace et d'opérer librement, sans interférence politique. Tous les États membres ont été encouragés à signer et à ratifier la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (CCUAPLC) et à y adhérer, et l'accent a été mis sur la nécessité vitale de renforcer les rapports entre l'Architecture de la gouvernance en Afrique (AGA) et l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) ;

13. L'UA a célébré sa journée le 25 mai 2018 à Addis-Abeba en mettant l'accent sur le thème de l'année. Le Président de la Commission de l'Union africaine, le Nigeria en tant que champion, les ambassadeurs et représentants permanents accrédités auprès de l'UA, et les partenaires de développement ont discuté de mesures politiques stratégiques visant à débarrasser véritablement notre continent du fléau de la corruption.

14. En outre, le Gouvernement du Nigeria a abrité, en mai 2018 à Abuja, deux processus multisectoriels de sensibilisation ayant une dimension régionale et mondiale pour renforcer la prise de conscience sur le thème de l'année :

- a) la 8^e Conférence régionale des responsables d'agences africaines de lutte contre la corruption regroupées au sein du Commonwealth sur le thème : « nouer des partenariats pour le recouvrement et le rapatriement des avoirs » ; et
- b) les consultations régionales sur le renforcement des capacités institutionnelles des agences nationales de lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest afin de promouvoir la coopération judiciaire pour une efficacité opérationnelle, en partenariat avec l'UA et la CEDEAO.

15. Qui plus est, les États membres de l'UA ont participé de façon active à la 19^e session du Mécanisme de coordination régional pour l'Afrique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) en mai 2018, à Addis-Abeba, qui a utilisé le thème annuel de l'UA pour préconiser la transformation économique structurelle en gagnant la lutte contre la corruption. Le MCR a accepté d'intégrer les programmes de lutte contre la corruption dans des domaines d'activité pour favoriser la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et l'Agenda 2063 de l'UA. À l'échelle régionale, le Conseil consultatif sur la lutte contre la corruption a également fait intervenir les Communautés économiques régionales (CER), en particulier la CEDEAO et la Communauté de l'Afrique de l'Est.

16. Les femmes africaines participant aux processus du 31^e Sommet de l'UA organisé à Nouakchott, une session a été tenue sur les conséquences de la corruption et le moyen d'en sortir pour les femmes, les enfants et les jeunes. De même, l'Union africaine en collaboration avec le Centre international pour l'Éducation des filles et des femmes en Afrique a, plus tôt ce mois, organisé un forum sur la lutte contre la corruption à Addis-Abeba pour accroître les gains de l'investissement dans l'éducation des filles et des femmes afin de veiller à l'efficacité du dividende démographique. L'événement qui visait à sensibiliser a été organisé en partenariat avec le Commissaire de l'UA pour les Ressources humaines, Science et Technologie.

17. Pour mieux faire connaître le thème de l'année, le Gouvernement du Nigeria à travers le Comité présidentiel consultatif sur la lutte contre la corruption et le NEPAD Nigeria et le Bureau du MAEP, a organisé un forum consultatif tenu à Abuja sur le

thème « briser la chaîne de la corruption ». Il était question au cours du forum de délibérer sur les voies et moyens de libérer le continent africain de la corruption à travers un meilleur partage d'expérience pour limiter ses conséquences destructives.

18. Le 11 juillet 2018, les États membres ont commémoré la Journée africaine de lutte contre la corruption en organisant des activités de sensibilisation et de promotion. En tant que pays champion, le Nigeria et le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la lutte contre la corruption ont réuni un symposium d'un jour sur le thème du recouvrement des avoirs et organisé une marche à Abuja. La célébration de la Journée africaine de lutte contre la corruption a permis d'accroître la visibilité de la Convention et de prêter attention aux défis et opportunités spécifiques liés à la lutte contre la corruption en Afrique.

19. En septembre 2018, le Nigeria et l'Union africaine ont organisé un Dialogue de haut niveau sur le thème « gagner la lutte contre la corruption : mobiliser la coopération internationale à la faveur du développement durable en Afrique », en marge de la 73^e Assemblée générale des Nations Unies. Ce dialogue a conduit l'Union africaine et les Nations Unies à intégrer les programmes de lutte contre la corruption dans les domaines d'activité afin de favoriser la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063. Il a également permis de renforcer les liens avec des alliés majeurs qui soutiennent la cause de l'Afrique, à savoir de mettre un terme aux flux financiers illicites et de garantir le rapatriement des avoirs volés en ayant recours à la coopération et la collaboration internationales. Par ailleurs, une table ronde de haut niveau a été co-organisée avec le NEPAD..... et le NEPAD Nigeria sur la Corruption, les migrations et comment combler le fossé des infrastructures en Afrique, en parallèle à la 73^e AG des Nations Unies.

20. En octobre 2018, le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la lutte contre la corruption a appuyé le Parlement panafricain dans le cadre de l'organisation de la 1^{ère} Session ordinaire de la 5^e législature du Parlement dont le thème a été dédié à la lutte contre la corruption. Grâce à la session, les députés ont discuté et décidé de veiller à la transparence dans l'octroi de marchés publics, de renforcer le contrôle des dépenses de l'État, de plaider pour une plus grande volonté politique dans la lutte contre la corruption et de sensibiliser la société.

21. En novembre 2018, s'est tenue la 7^e édition du Dialogue de haut niveau de l'Architecture de la gouvernance africaine sur le thème de l'année. La rencontre a donné l'occasion au Conseil d'établir le dialogue avec des parties prenantes clés, de délibérer sur l'état de la lutte contre la corruption en Afrique et de développer des solutions et de nouvelles approches pour éradiquer les flux financiers illicites et la corruption de l'Afrique. Certaines des principales conclusions sont des recommandations qui ont découlé du Dialogue de haut niveau, à savoir créer un environnement propice pour favoriser la participation des citoyens au budget, à la planification et l'utilisation des ressources publiques, en accordant une attention particulière aux objectifs et résultats axés sur le genre, renforcer la collaboration entre les services de renseignement financier, les institutions supérieures d'audit et les

agences nationales de lutte contre la corruption en consolidant le Forum sur l'administration fiscale africaine et l'Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle, et plaider en faveur de la réforme des règlements internationaux en matière de finance, des taxes et de juridictions secrètes pour minimiser les pertes énormes des ressources africaines.

22. Enfin, les 9 et 10 décembre 2018, le Congrès de la jeunesse africaine a été organisé à Abuja, au Nigeria sous la houlette de S.E. Muhammadu Buhari, Président de la République fédérale du Nigeria et Champion de l'Union africaine pour l'année de lutte contre la corruption, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine. Plus de 400 jeunes venant de plus de 45 pays membres de l'UA ont été conviés au Congrès qui a coïncidé avec la journée internationale de lutte contre la corruption. Le congrès a approuvé la création de la Communauté de pratiques de la jeunesse africaine sur la lutte contre la corruption (AYCPAC) comme cadre de coordination des actions menées par les jeunes afin de lutter contre la corruption en Afrique et a invité S.E.M. Le Président Muhammadu Buhari à diriger la communauté.

OBSERVATIONS / CONCLUSIONS

23. La mise en œuvre du projet 2018 a été un véritable succès et a permis de renforcer la visibilité de l'Union africaine et des États membres dans leur rôle en matière de lutte contre la corruption. L'adoption de la Déclaration de Nouakchott sur l'Année africaine de lutte contre la corruption est une déclaration publique capitale pour ce qui est des domaines de priorité dans la lutte contre la corruption en Afrique et a permis au continent de parler d'une seule voix.

24. La désignation de 2018 comme Année africaine de lutte contre la corruption a également favorisé l'action politique des États membres dans la lutte contre la corruption. Cette dynamique s'est manifestée par la réception de trois (03) nouvelles ratifications de la part de l'Angola, Maurice et du Soudan, portant à 40 le nombre total des États parties à la Convention. D'autres pays, dont le Maroc et la Tunisie ont par ailleurs exprimé leur volonté à rejoindre la Convention. Au moins 25 autres États membres qui ont pris la parole durant le débat sur le thème de l'année ont entrepris d'appliquer les réformes nationales afin de renforcer les moyens de lutte contre la corruption.

25. L'Année africaine de lutte contre la corruption a également favorisé la participation et l'engagement des citoyens dans la lutte contre la corruption. On notera en particulier que plus de 1000 jeunes se sont mobilisés pendant les consultations régionales de l'AGA pour les jeunes et le Congrès de la jeunesse africaine contre la corruption. Le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la lutte contre la corruption a également pu organiser le travail de la société civile et permis de mieux cerner et apprécier les actions menées à l'échelle nationale par les acteurs non étatiques. Le Conseil a par ailleurs été capable de renforcer ses relations avec les organisations de la société civile et d'encourager les citoyens et l'État à travailler ensemble pour lutter

contre la corruption lors de divers forums et rencontres. L'engagement du secteur privé reste cependant un écueil important.

26. La désignation de 2018 comme Année africaine de lutte contre la corruption a aussi permis à l'UA de réfléchir à l'efficacité de la méthode de lutte contre la corruption sur le continent. À cet effet, un accord a été signé sur la nécessité d'examiner la Convention, le questionnaire sur les rapports produits par les pays, et d'outiller davantage le Conseil en révisant le mandat des membres du Conseil et en dotant le secrétariat en effectifs grâce au processus de réforme en cours. Les études qui sont menées sur l'état de la mise en œuvre de la Convention fourniront davantage d'éléments pour aider le Conseil à cerner les défis des États membres à ratifier et adopter la Convention au niveau national. L'étude sur les conséquences de la corruption sur les enfants ajoutera une dimension « droits de l'homme » dans la lutte contre la corruption.

27. L'Année de lutte contre la corruption a également permis au continent d'identifier et de désigner les priorités, en particulier l'élaboration d'une Position commune africaine sur le recouvrement d'avoirs et d'une Méthodologie africaine de lutte contre la corruption et la poursuite du plaidoyer sur la question des flux financiers illicites à travers le Consortium des financiers illicites.

28. L'organisation du Dialogue de haut niveau par le Nigeria en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies et la participation de l'Union africaine à la Conférence internationale sur la lutte contre la corruption ont également contribué à donner plus de voix à l'Afrique dans le programme mondial de lutte contre la corruption.

VOIE À SUIVRE/RECOMMANDATIONS

29. Prévenir vaut mieux que guérir. C'est la raison pour laquelle davantage d'efforts doivent être faits dans les domaines de l'éducation, la sensibilisation, de l'identification et de l'inculcation de pratiques traditionnelles positives dans la lutte contre la corruption. Les États membres et les agences nationales de lutte contre la corruption sont encouragés à explorer les formes traditionnelles et modernes de campagnes de sensibilisation contre la corruption à travers les médias sociaux et les moyens de faire comprendre le message, entre autres.

30. L'UA doit poursuivre son engagement avec la jeunesse étant donné qu'elle est un dividende démographique essentiel dans la lutte contre la corruption. Les États membres doivent veiller à la participation des jeunes à tous les maillons de la chaîne de la prévention. La création de clubs anti-corruption dans les établissements scolaires et universités, l'élaboration de contenus et de messages de lutte contre la corruption dédiés aux jeunes et l'intégration de jeunes dans les organes nationaux sont considérées comme des domaines de priorités.

31. La lutte contre les flux financiers illicites et la nécessité impérieuse de garantir le rapatriement rapide des avoirs volés demeurent des priorités pour l'Union africaine au

plan international. De plus grandes synergies entre l'Union africaine et les Nations Unies sont par conséquent nécessaires pour accélérer la mise en œuvre de la recommandation du Panel de haut niveau sur les flux financiers illicites. Les organes concernés doivent, le cas échéant, fournir l'appui technique aux États membres qui le désirent. Le travail qui est fait pour développer une Position commune africaine sur le rapatriement des avoirs doit se poursuivre et les États membres et les partenaires de développement sont encouragés à appuyer ce processus.

32. Les États membres sont encouragés à ratifier et mettre en œuvre la Convention. Les États non-parties à la Convention, à savoir le Cameroun, la République centrafricaine; Cabo Verde, Djibouti, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, l'Érythrée, la Mauritanie, le Maroc, la Somalie, le Soudan du Sud, Sao-Tomé-Et-Principe, le Soudan, Eswatini et la Tunisie ont été exhortés par le champion, S.E.M Le Président Muhammadu Buhari, à travers des lettres spéciales, à prendre les mesures appropriées pour adhérer à la Convention dans un délai raisonnable. Le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la lutte contre la corruption doit examiner le développement d'une stratégie spécifique/ciblée pour une ratification universelle de la Convention. Il doit travailler en particulier avec le Bureau du Conseiller juridique, le Département des Affaires politiques et le Parlement panafricain pour identifier les pays les plus réceptifs à une ratification rapide de la Convention. Les États parties à la Convention sont également encouragés à produire des rapports de manière régulière au Conseil consultatif de l'Union africaine sur la mise en œuvre de la Convention.

33. Les États membres sont invités à continuer à appuyer et outiller les agences nationales de lutte contre la corruption en fournissant les ressources humaines, financières et techniques adéquates. Les États membres sont par ailleurs encouragés à soutenir les organes nationaux en charge de lutter contre la corruption en veillant à ce qu'elles soient à l'abri de toute influence politique excessive ; il s'agit d'une condition sine qua non pour leur permettre de jouer leur rôle de manière indépendante. Enfin, les États membres sont appelés à mettre en place des mesures visant à soutenir la coopération entre les agences.